

Règlement du tirage au sort pour l'apprenti inscrit sur le site

Organisateur :

Le présent tirage au sort est organisé par Coiffure Vitalité (ci-après dénommé "l'Organisateur") dont les coordonnées sont les suivantes :

Coiffure Vitalité, Association Loi du 1^{er} juillet 1901, 173 rue de Bercy - 75012 Paris.

Objectif du Tirage au Sort :

1. Ce tirage au sort a pour objectif de récompenser un apprenti coiffeur inscrit sur le site bouclesroses.fr au travers de la plate-forme spécialement conçue à cet effet.

Éligibilité :

1. Le tirage au sort est ouvert à tous les apprentis coiffeurs résidant légalement en France métropolitaine.
2. Les employés, les représentants légaux, les agents ou les membres de la famille directe de l'Organisateur ne sont pas éligibles pour participer au tirage au sort.

Durée de l'opération et tirage au sort : l'opération débutera le 1^{er} septembre 2025 à minuit et se terminera le 31 octobre 2025 à minuit.

Le tirage au sort sera effectué le 5 novembre 2025 à 10h.

Toute participation reçue après la date de clôture ne sera pas prise en compte.

Processus de Participation :

1. Le tirage au sort organisé par Coiffure Vitalité est ouvert à tous les apprentis coiffeurs résidant légalement en France métropolitaine et remplissant les critères suivants : être inscrit sur le site bouclesroses.fr dans la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025.
2. Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule inscription pour le tirage au sort. Les inscriptions multiples seront automatiquement disqualifiées.

Description du Lot :

Le lot à gagner est le suivant : un lisseur ghd max de la collection pink24 d'une valeur de 259€TTC. *Le prix de vente est uniquement conseillé par ghd et leurs clients restent libres de fixer leurs propres prix de revente. Ce lot est offert par GHD.

Processus de Sélection

1. Le gagnant sera sélectionné de manière aléatoire parmi l'ensemble des participations éligibles.
2. Le tirage au sort sera effectué à l'aide d'un logiciel de génération de nombres aléatoires : <https://www.tirokdo.com>
3. Le tirage au sort sera supervisé par un représentant de Coiffure Vitalité

Annonce du gagnant :

1. Le gagnant sera contacté par e-mail dans un délai de 7 jours suivant la date du tirage au sort.
2. Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 5 jours après avoir été contacté, un nouveau tirage au sort sera effectué pour sélectionner un autre gagnant.



Conditions Générales :

1. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation qui ne respecte pas les termes et conditions du tirage au sort.
2. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de problème technique, de perte ou de retard de toute participation ou de toute communication liée au tirage au sort.

En participant au tirage au sort, les participants acceptent d'être liés par les termes et conditions du présent règlement.

Confidentialité des Données :

1. Les données personnelles collectées dans le cadre du tirage au sort seront utilisées uniquement dans le but de gérer le tirage au sort et de contacter les gagnants. Elles seront conservées durant 1 mois après la remise des lots, puis supprimées.
2. Les données personnelles des participants seront traitées conformément aux lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données.

Recours Juridiques : Le présent règlement est régi par les lois en vigueur en France. Tout litige découlant du tirage au sort sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, le 4 août 2025.

Coiffure Vitalité

